

Département de la Manche  
Arrondissement de Saint-Lô  
Canton de Pont-Hébert

**Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

18/09/2023

Date d'Affichage

02/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Laëtitia DUBOSQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Serge ANFRAY.

Étaient absents excusés et représentés : M. Philippe GAILLARDON qui donne pouvoir à M. Serge ANFRAY, M. Benoît LAVARDE qui donne pouvoir à M. Jean-Marc VARIN, M. Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M. Stéphane LECHANOINE, M. Raymond GIRARD qui donne pouvoir à Mme Annick PLANTEGENEST.

Madame Maryline VAUTIER remplit les fonctions de secrétaire.

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2023 - N°09/09 : CHARGES DU LOGEMENT AU PRESBYTERE**

Le conseil municipal avait proposé d'accueillir une famille ukrainienne dans le logement inoccupé du presbytère. Il s'était engagé à prendre en charges les dépenses d'eau, d'électricité, de fuel pour le chauffage, tout le temps que la famille ne disposerait pas de ressources suffisantes. Ces dépenses, pour l'eau, s'élèvent à 1 336.38 € pour la période du 08/03/2022 au 21/03/2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de payer les charges d'eau à la paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, titulaire des compteurs, pour le logement occupé par la famille ukrainienne.

**Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.**

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Maryline VAUTIER	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 